

Fiche action N°7 :

## Eau

### ▪ Constat :

D'année en année, nous nous insurgons contre l'absence de réelle politique de l'eau dans notre commune.

Chaque année on nous annonce des augmentations très importantes du coût de l'eau (tant pour ce qui concerne la production que la distribution ou le traitement des eaux usées).

En dépit des protestations des élus d'opposition, la municipalité s'est toujours refusé à analyser finement les différentes sources d'économie et d'amélioration de la qualité du service.



### ▪ Nos propositions

La ville a fait le choix de concéder le **service de l'eau** à une société privée, la société Lyonnaise des Eaux, dont le contrat arrivera à terme en 2012. Or il faut préavis de 3 ans pour une éventuelle dénonciation. Les communes voisines ont déjà profité de cette échéance pour renégocier des clauses beaucoup plus favorables. Il devient urgent pour nous **d'étudier les différentes possibilités, pour les remettre en concurrence**, au profit de nous tous.

Par ailleurs, si nous voulons sortir de cette spirale accroissement des consommations, épuration plus complexe, augmentation des prix, il nous faut **promouvoir des usages limitant les gaspillages et les produits toxiques** de toutes sortes (phytosanitaires, produits ménagers agressifs,...)

**La mairie doit donner l'exemple** et mettre en œuvre pour ce qui la concerne les mesures d'économies et de protection de l'eau notamment en limitant les gaspillages (par exemple pour l'arrosage des parterres publics), en évitant la pollution à la source (par exemple en limitant l'usage des pesticides et des produits détergents toxiques).

Enfin, l'eau peut être un lieu de solidarité : une loi permet d'**utiliser 1% des factures d'eau pour financer des projets d'adduction d'eau ou d'assainissement, dans des pays défavorisés**. Nous souhaitons mettre en œuvre une telle mesure qui fait éclore des projets de co-développement, et surtout est l'occasion de découvrir une autre culture au travers de liens privilégiés.

### Nos objectifs prioritaires

- Lancer une étude sur les différents modes de gestion de l'eau, et en débattre avec la population début 2009
- Être exemplaire pour la municipalité dans la lutte contre le gaspillage et la pollution de l'eau
- Utiliser les possibilités de la loi Oudin, pour un projet de co-développement